

ARRÊTÉ

Nomenclature N°: 6

N°ARR2019- 061

Objet : Mesures de circulation et de stationnement suite à l'organisation d'un vide-grenier par Dourdan Tourisme le dimanche 07 avril 2019 dans le cadre de la Foire Ventôse.

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et 2, les articles L2213-1 et suivants,

Considérant l'organisation d'un vide-grenier par Dourdan Tourisme le dimanche 07 avril 2019 dans le cadre de la Foire Ventôse,

Considérant que le parking de l'Hôtel de Ville et du cinéma, la rue Saint-Pierre et la totalité de la Halle doivent être réservés aux installations des brocanteurs,

Considérant qu'il est nécessaire de prendre les mesures pour garantir le bon déroulement de cet évènement,

ARRÊTE

Article 1 : Du samedi 06 avril 2019 18h00 au dimanche 07 avril 2019 21h00 :
L'occupation de la Halle sera réservée aux brocanteurs.

Article 2 : Du samedi 06 avril 2019 20h00 au dimanche 07 avril 2019 21h00 :
Le stationnement sera interdit :
- rue de Chartres,
- rue Saint-Pierre,
- sur le parking de la mairie,
Aucun dépôt de matériaux ou d'encombrants ne devra rester sur le domaine public.

Article 3 : Le dimanche 07 avril 2019 de 05h30 à 21h00 :
Le stationnement et la circulation seront interdits dans les voies suivantes :
- rue Saint-Pierre
- rue du Petit Croissant,
- rue de la Fontaine Saint-Pierre,
- rue d'Etampes, à partir de la rue des Vergers St-Pierre,
- rue de Chartres,
- rue Beaulieu,
- rue Trifouillet,
- rue Passard.

Article 4 : Ces différentes interdictions, ainsi que les déviations en découlant, seront matérialisées par la présence de plots, panneaux ou barrières mis en place par les organisateurs de l'évènement.

Article 5 : Le bénéficiaire de l'arrêté se devra de l'afficher

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Dourdan, le service d'Incendie et de Secours, les Agents assermentés de la Ville de Dourdan et les Services Techniques Municipaux, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur sera adressée.

Ampliation : - Siredom,
- Dourdan Tourisme

Publié le : 28 MAR. 2019

Fait à Dourdan, le 27 MAR. 2019



La Maire

Maryvonne BOQUET